

Référentiel Normandie Accueil Cheval

La Normandie est renommée pour son tourisme équestre, offrant des paysages impressionnants et une riche tradition équestre. Les cavaliers peuvent découvrir notre destination à cheval et profiter ainsi d'une expérience unique. Professionnel du tourisme, vous souhaitez être visible pour accueillir les cavaliers ? Le référentiel Normandie Accueil Cheval a été créé pour eux, afin de leur offrir les services les plus adaptés.

Qu'est-ce que c'est ?

Le référentiel Normandie Accueil Cheval a été conçu par la région Normandie, afin d'offrir une solution de visibilité aux hébergements adaptés à l'accueil des cavaliers et de leurs montures le long des boucles équestres inscrites au PDESI, et notamment les itinéraires prestigieux de La Chevauchée en Vallée de Seine et La Chevauchée du Pays d'Auge à la Seine.

Ce référentiel garantit ainsi un accueil et des services de qualité mais aussi un respect du bien-être animal. Quelques exemples :

- Une prestation à moins de 3 km d'un itinéraire équestre inscrit Plan Département des Espaces et Itinéraires (PDESI)
- Un équipement adapté à la monture : pré, box, paddock, alimentation sur demande, pas d'électrification des enclos etc.
- Un accueil chaleureux : informations pratiques sur les maréchaux ferrants, les itinéraires, conseils touristiques, météo etc... ;
- Des services dédiés aux cavaliers : transfert de bagages, lessive et séchage, etc.

Qui peut l'obtenir ?

Ce référentiel s'adresse uniquement aux hébergeurs. Il est gratuit et décerné pour une période de 3 ans.

Quels avantages ?

- Une reconnaissance régionale sur des critères objectifs pour une durée de 3 ans ;
- Un accompagnement par le Comité Départemental de Tourisme Equestre
- Une visibilité sur le terrain à travers une plaque à apposer à l'entrée de l'établissement
- Une visibilité en amont du séjour du cyclotouristes à travers l'intégration : sur les sites internet des destinations, ou encore aux actions presses de la Région et du Comité Régional de Tourisme Equestre

Comment l'obtenir ?

1. Prendre connaissance des critères attendus par la marque en consultant le cahier des charges <https://drive.google.com/drive/u/0/folders/1csOgGYJTwdPmKFitt9-4VvDNpBPiEgWH>
2. Prendre contact avec Seine-Maritime Attractivité afin de convenir d'une date de rendez-vous pour la visite d'évaluation (la visite d'évaluation se fait en binôme avec le Comité Départemental de Tourisme Equestre) ;
3. Si tous les critères sont remplis, le référencement est effectif rapidement le temps de traiter administrativement le dossier.

Bon à savoir si vous êtes un hébergement :

A l'exception des hébergements insolites, il est demandé aux propriétaires que ce soit pour un hôtel, un meublé de tourisme, un camping ou encore une chambre d'hôtes de justifier d'une qualification (Classement en *, référencement **Chambres d'hôtes référence**® (*renvoi si possible sur la page en création*), qualification auprès d'un réseau d'hébergeur etc.).

Lien brut des itinéraires :

- Itinéraire inscrit au PDESI : <https://www.seine-maritime-tourisme.com/fr/je-choisis/une-balade/a-cheval.php>
- La Chevauchée en Vallée de Seine https://www.seine-maritime-tourisme.com/diffusio/fr/je-choisis/une-balade/a-cheval/jumieges/la-chevauchee-en-vallee-de-seine_TFOITINOR076V50CY2Q.php
- La Chevauchée du Pays d'Auge à la Seine https://www.seine-maritime-tourisme.com/diffusio/fr/je-choisis/une-balade/a-cheval/colombelles/la-chevauchee-du-pays-d-auge-a-la-seine_TFOITINORM00V50366J.php